

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t. — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.		6 h. 35 ^m matin.		8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.		12 » 55 » soir.		2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 » 17 ^m soir.	8 » 10 ^m soir.	5 » 48 ^m soir.	4 » 18 ^m matin.
10 h. 47 ^m »		5 » 10 » »		7 » 40 » »	9 » 17 » »	10 » 15 » »	—	4 » 39 ^m matin.	11 » 30 » »	2 » 19 ^m soir.
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.						

Cahors, le 18 Septembre.

Les gloires de la Pologne

La journée du 14 septembre sera peut-être célèbre dans l'histoire moderne de l'Europe. C'était le deuxième anniversaire séculaire de la fameuse bataille gagnée le 14 septembre 1683, par Jean Sobieski, roi de Pologne, sous les murs de Vienne.

Cette brillante victoire sauva la capitale d'Autriche et obligea la grande armée ottomane, commandée par le Vizir Cara-Mustapha, de se replier précipitamment dans la Hongrie et vers le bas Danube. Ce haut fait d'armes fut célébré dans toute la chrétienté. A Rome, le Saint-Père ordonna des prières solennelles, et un des meilleurs poètes italiens de ce temps-là, Filicaja, célébra dignement la victoire de Sobieski. Cependant, peu à peu, cette généreuse action du roi héroïque et de la nation polonaise toute entière qui approuva cette expédition désintéressée, a été oublié en Autriche, et un siècle plus tard, l'impératrice Marie-Thérèse s'associa à l'impératrice Catherine II, de Russie, et à Frédéric, le grand roi de Prusse, pour faire le partage de la Pologne. A propos de cette noire ingratitude, un poète français écrivit le quatrain suivant :

En vain, Sobieski, la valeur de ton bras
Délivra l'Autrichien des Turcs et des Tartares;
Il fallait le laisser en proie aux barbares,
Pour lui épargner la honte d'être ingrat.

Il faut cependant ajouter pour être juste, que l'impératrice Marie-Thérèse versa des larmes abondantes en signant cet acte de partage, car elle prévoyait bien que tout cela ne servirait qu'à augmenter la puissance de la Russie déjà, à cette époque, dangereuse pour la liberté de l'Europe.

Cette prévision s'accomplit aujourd'hui visiblement, et l'Autriche effrayée de l'agrandissement de la puissance moscovite, et voyant les intrigues ourdies de tous côtés, en Gallicie, en Hongrie, dans la Croatie et dans la presqu'île des Balkans, pour provoquer un mouvement panslaviste, cherche à relever les souvenirs de l'ancienne Pologne.

Voici la raison pour laquelle le gouvernement de l'empereur François-Joseph, a toléré et même encouragé les manifestations qui ont eu lieu, le 14 septembre, à Vienne, à Cracovie, à Lemberg et dans toutes les villes de la Gallicie, en souvenir du deuxième anniversaire centenaire de la délivrance de Vienne.

Tous les journaux donnent le détail de ces solennités, qui, d'après les correspondances, ont été splendides.

Bien entendu, le Czar a ordonné au général Gourko, son lieutenant à Varsovie, d'avertir charitablement tous les polonais de ne pas faire le voyage de Vienne ou des autres villes où cet anniversaire a été célébré, s'ils ne voulaient pas faire un second voyage moins joyeux, en Sibérie, aux frais de l'autocrate.

J. M.

La situation Financière

M. Paul Leroy-Beaulieu publie dans l'*Economiste français* un nouvel article relatif à notre situation financière, dont il signale l'aggravation constante. En voici quelques extraits :

Nos recettes indirectes sont de 41 millions au-dessous de ce qu'en attendait le législateur. Le mal ne serait pas grand si les annulations de crédits au 15 août dernier dépassaient de 41 millions les ouvertures de crédits nouveaux. On aurait moins reçu, et l'on dépenserait moins; il y aurait compensation.

— Qui a apporté ceci ?
— C'est un inconnu, Monseigneur; il l'a remis entre les mains du piqueur, qui vient de me le monter.
— C'est bien, allez!
Le valet de pied s'inclina et sortit.
Brisant l'enveloppe, le grand-duc ouvrit la lettre et lut ces mots :
« Si vous persistez à épouser la princesse Diane, vous êtes un homme mort.
« Comte SFORZA. »

Alexis eut un geste de dédain; il dit du bout des lèvres :
— Ah! il se décide enfin à m'attaquer, tant mieux.
Se tournant vers le comte Sourmaly, il lui tendit la lettre.
— Tenez, comte, voici du nouveau.
Le jeune officier jeta les yeux sur les lignes écrites par Sforza et regarda le grand-duc d'un air préoccupé :
— Prenez-garde, Monseigneur; ce ne sont pas de vaines menaces, il faut se méfier des haines italiennes : elles sont terribles, elles sont éternelles.

Alexis eut un geste insouciant.
— Je n'y puis rien, mon cher ami, je dois laisser venir cet homme; allons, il est temps de partir; si le comte Sforza vient à ce bal, tant mieux, je le tuerai.
Un sourire cruel animait son mâle visage; un éclair fauve traversait son regard. Il avait soif de vengeance, ces menaces lui fouettaient le sang comme fait le coup d'épées

Combien il s'en faut qu'il en soit ainsi ! On a moins encaissé qu'on ne pensait, et l'on a, d'autre part, beaucoup plus dépensé. Les ouvertures nouvelles de crédits, au 15 août dernier, dépassaient de 73 millions les annulations de crédits votés; or, comme il y avait au 1^{er} août un mécompte de 41 millions sur les recettes, et que d'autre part le budget primitif n'avait ménagé qu'un excédant insignifiant, voilà déjà le budget de 1883, qui n'est guère qu'à la moitié de son cours, en déficit flagrant de 114 millions de fr.

Si les choses continuaient de ce train, si les cinq derniers mois répondaient aux sept premiers, le déficit total de l'exercice serait d'environ 200 millions, du moins de 190, car on peut compter pour le second semestre sur une petite économie résultant de la conversion du 5/0. Le déficit réel dépasserait cependant ce chiffre, parce que l'exercice 1883 a emprunté aux reliquats des exercices précédents une somme de 32 millions qu'on a classée parmi les ressources ordinaires de l'exercice courant. Il se pourrait donc fort bien que l'exercice 1883 se liquidât par un déficit réel de 220 millions; nous devons même dire que c'est là une évaluation modérée qui risque fort d'être dépassée. Comme le budget de 1884 est plus gros d'une soixantaine de millions au moins que celui de 1883, et que, même en tenant compte de l'économie résultant de la conversion, il restera toujours pour le prochain exercice un excédant de dépenses d'une quarantaine de millions au moins relativement à l'exercice courant, on peut conclure que, si les impôts ne sont pas plus productifs en 1884 qu'en 1883, le prochain exercice présentera un déficit de 260 à 270 millions. Dans notre opinion ce chiffre est très probable.

Cet ensemble de causes rend la situation financière vraiment grave. L'exercice 1881 peut être considéré comme se soldant en réalité, indépendamment de tous les artifices, par un déficit d'environ 150 millions. Le déficit réel de 1882 sera d'au moins 200 millions. Mais, si l'on ne change pas nettement de système, on se trouvera bientôt en face de déficits de 250 à 300 millions. Changer de système, ce n'est pas s'en tenir aux déplorables expédients proposés par quelques membres de la commission du budget. Il en est

qui s'imaginent qu'ils feraient une réforme suffisante en changeant le mode d'évaluation des impôts. D'autres ont l'air de croire qu'ils se tireraient d'embaras en transportant une brassée de crédit du budget ordinaire au budget extraordinaire. C'est la politique de l'autruche.

Changer de système, c'est réduire à 400 ou 500 kilomètres par an les constructions de chemins de fer; c'est diminuer de moitié les dépenses en canaux et en ports, c'est mettre fin au budget de reconstitution du matériel de guerre; en un mot, c'est supprimer le budget extraordinaire. Changer de système, c'est s'abstenir de créer des ministères nouveaux et supprimer plusieurs des ministères actuels, source d'accroissement de dépenses; c'est encore s'interdire de créer des places nouvelles ou d'augmenter des traitements; c'est aussi reviser les absurdes et luxueux règlements nouveaux qui président à la construction des écoles; changer de système, c'est enfin dépouiller nettement, définitivement les membres du Parlement du droit de proposer des crédits supplémentaires. Si l'on veut éviter d'avoir dans nos budgets ordinaires des déficits de 250 à 300 millions, il est temps de prendre ces mesures; quand aux déficits de 150 à 200 millions, il n'est plus temps de les éviter, on en est déjà affligé.

Informations

Victoire des Français au Tonkin

Le premier septembre, les Français se sont avancés jusqu'au village de Pallan, à deux milles de Sontay; ils ont trouvé là l'ennemi retranché dans des forts à casemates sur lesquels les projectiles des canonniers français n'ont pas produit d'effet. Mais après trois jours d'un combat acharné, les Français ont pris les forts à la baïonnette. Les Français ont eu deux officiers et quatorze hommes tués et trois officiers et quarante hommes blessés.

aperçut le grand-duc Alexis qui leregardait. Il eut un geste de surprise, ne le croyant pas à Paris, et le salua profondément. Alexis lui fit de la main un signe amical. Diane était venue se placer près de lui; Pierre Véliski la regardait, absorbé; elle n'avait jamais été plus belle; plus il constatait sa supériorité, plus il se désespérait en songeant à la rupture qui la lui enlevait.

Il s'en voulait de sa générosité de la veille. Qui sait? le malheur n'était peut-être pas irréparable. Il aurait dû laisser le temps calmer tous ces orages. Peut-être eût-elle été touchée de sa douleur?

Le grand-duc, se penchant vers Diane qui souriait, heureuse, lui dit très-vite :
— Prenez garde, le prince Véliski est dans la loge du baron de Jancy.

Elle tressaillit violemment : son regard se croisa avec celui du prince qui inclinait la tête vers elle.

Ne croyant pas son rival si près de lui, Pierre Véliski quitta le baron de Jancy et vint saluer Diane dans sa loge; elle fut charmante pour lui.

Le grand-duc, s'adressant au prince, parla d'un ton indifférent :

— Je disais à Mademoiselle combien je déplore ma sauvagerie, qui m'a tenu éloigné de Paris depuis deux années, en dépit des récits qui m'étaient faits.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 18 Septembre 1883.

LES

COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

couloirs. Des fleurs jetées à profusion mélangaient leurs couleurs éclatantes à la sombre verdure; les guirlandes de lumières s'enroulaient aux draperies et aux oriflammes, les frappant de leurs éblouissantes. Dans le renflement de l'escalier, où des balcons circulaires forment d'adorables petits bouillottes, les globes opalisés jetaient une discrète lumière sur les épaules des femmes, les chairs se faisaient transparentes, les corps évoluaient harmonieux dans cette atmosphère capiteuse.

LI

Debout devant la glace de son salon, le grand-duc mettait la dernière main à sa toilette pour se rendre à l'Opéra; le comte Sourmaly boutonnait ses gants. Un valet de pied apporta sur un plateau d'argent un pli cacheté. Se retournant, le grand-duc le prit; regardant la suscription, il interrogea le valet de pied :

Les Pavillons-Jaunes, nos auxiliaires chinois, ont eu six hommes tués et deux blessés.

Les Français ont pris deux villes et deux drapeaux.

Le général Bonêt s'est retiré à Hanoï pour attendre des renforts. Il laisse trois cents hommes pour garder les villes prises.

On assure que si les forces militaires de terre et de mer, envoyées au Tonkin, étaient appelées à agir de concert, le commandement général serait dévolu à l'amiral Courbet.

Le *Figaro* dit que M. Waddington a été autorisé à déclarer à Londres que le Gouvernement français fera toutes les concessions compatibles avec notre protectorat reconnu et accepté.

— Le marquis de Tseng est attendu à Paris aujourd'hui, 18 septembre, muni d'une réponse du gouvernement Chinois.

— Le cabinet a décidé, malgré l'absence du ministre de la guerre, d'envoyer des renforts au Tonkin et d'adopter une ligne politique ayant un caractère conciliant.

— Les derniers renforts pour le Tonkin, doivent partir le 20 et le 25 de ce mois.

Paris, 17 septembre.

— Le *Figaro* dit que le marquis de Tseng a assuré à lord Granville que le gouvernement chinois est disposé à ouvrir la frontière chinoise du sud-ouest au commerce indigène et international dans des conditions favorables à la France. La Chine espère que la concession faite sur la frontière facilitera l'accord définitif.

Le *Morning-Post* annonce que le marquis de Tseng partira dans l'après-midi pour Paris.

Les négociations entre la Chine et la France continuent d'une manière satisfaisante.

On parle beaucoup en ce moment de crise ministérielle, malgré les démentis formels du président du conseil et la note envoyée à l'Agence Havas, dans laquelle il déclare que les récits du *National*, de la *France*, de l'*Evénement*, du *Soir*, relativement aux conseils de cabinet, sont de pure fantaisie, et que le public ne saurait être trop en garde contre ces prétendus comptes-rendus.

Tous ces journaux attaqués ont répondu qu'ils maintenaient leurs informations comme l'expression de la pure vérité.

Paris, 17 septembre.

Le mouvement judiciaire paraîtra demain à l'*Officiel*.

Le président du Conseil se rendra le 14 octobre à Tourcoing, pour assister à la cérémonie de la pose de la première pierre du Lycée. On ne sait encore s'il s'arrêtera à Lille.

UN NOUVEL EXPLOIT DE M. DE BISMARCK

Le coup était prévu depuis longtemps.

Ne pouvant amener les électeurs de Metz et de Thionville à élire des conseillers municipaux agréables au vainqueur, M. de Bismarck vient de prendre une décision qui tranche radicalement la difficulté.

A partir du premier janvier prochain, les ordonnances qui exemptaient les autorités municipales des deux villes lorraines de l'obligation de se servir de la langue allemande dans l'exercice de leurs fonctions, cesseront d'avoir force de loi et l'usage de l'allemand sera rendu obligatoire.

AUTOPSIE DU COMTE DE CHAMBORD.

M. le professeur Volpian vient de publier dans un journal spécial une relation très étendue de la maladie à laquelle a succombé M. le comte de Chambord.

Tous les médecins appelés à donner des soins aux malades avaient constaté la présence dans l'abdomen, au niveau de l'estomac, d'une tumeur qu'ils avaient tous considérée comme étant de nature cancéreuse. Or, cette tumeur était simplement produite par des ganglions méésentériques ayant subi une augmentation très notable de volume. Cette modification n'était le résultat d'aucune dégénérescence cancéreuse, mais d'origine simplement inflammatoire.

Les lésions qui furent constatées dans cet examen sommaire étaient, du reste, fort nombreuses; on en trouva du côté des reins, de l'aorte, du cœur et surtout de l'œsophage, qui

était ulcéré dans une grande partie de son étendue. En résumé, dit M. le professeur Volpian, la maladie de M. le comte de Chambord a été caractérisée :

Au point de vue anatomique, par des ulcérations de la membrane muqueuse de l'estomac et surtout de la membrane muqueuse de l'œsophage.

Au point de vue clinique, par un ensemble de symptômes qui devait inévitablement faire admettre, tout au moins, comme très vraisemblable, l'existence d'un cancer de l'estomac.

C'est là un fait très rare et très remarquable.

Le tribunal de commerce a rendu son jugement dans l'affaire de l'Union générale, intentée par le syndic de la faillite.

Les administrateurs ont été condamnés solidairement à payer une somme de 20 millions, et les commissaires à celle de 1 million 500,000 francs.

Le même jugement annule les trois dernières émissions d'actions faites par l'Union générale.

Les tremblements de terre et l'Institut

Dans le monde savant, les controverses sont nombreuses et donnent souvent lieu à des débats très intéressants.

Nous l'avons dit, en 1879, M. Delaunay capitaine d'artillerie, a rédigé et déposé sur le bureau de l'Académie des sciences, une note dans laquelle étaient prédits les tremblements de terre de l'année 1883.

Les événements donnèrent raison à M. Delaunay.

On s'émut à l'Académie. Tout récemment M. Bertrand, secrétaire perpétuel, et après lui M. Faye avaient vivement combattu les prévisions justifiées par les récents désastres.

M. Faye n'avait aperçu aucune relation de cause à effet entre les circonstances du tremblement de terre et les phénomènes astronomiques invoqués par M. Delaunay.

Celui-ci ne s'est pas tenu pour battu. Il vient de remettre au baron Larrey, en le priant d'en donner lecture à ses collègues à la prochaine séance de l'Académie des sciences, une note dont voici le texte :

En attendant que je réponde aux attaques dirigées contre mon Mémoire, attaques que je ne connais pas encore d'une façon précise, je prie le baron Larey de vouloir bien porter à la connaissance de l'Académie le fait suivant :

Le 12 mars 1877, j'ai écrit à l'Académie des sciences pour lui annoncer que la Terre était menacée de forts tremblements pour une époque que je fixais à avril-mai 1877.

On lit, en effet, dans le compte-rendu de la séance de l'Académie, du 19 mars (Voir le *Journal officiel* du 22 mars 1877) :

« M. Delaunay annonce que, d'après ses calculs, nous sommes menacés de toute une série de tremblements de terre en avril et en mai 1877.

» C'est bien possible; mais l'auteur n'a oublié qu'une chose, c'est de nous initier à ce mode de calcul. La prophétie aurait une tout autre valeur si elle était appuyée sur des considérations dont tout le monde puisse discuter la justesse et l'exactitude. »

Il se produisit à l'époque indiquée, un grand nombre de tremblements dont les plus importants furent :

1° Le 2 mai, une grande et violente secousse qui se fit sentir dans toute la Suisse jusqu'en Alsace ;

2° Le 10 mai et jours suivants, tremblement de terre, éruptions, raz de marée dans tous l'archipel des Sandwich ;

Enfin, le 10 mai, le grand tremblement de terre du Pérou et de la Bolivie, qui s'étendit sur presque toute la partie occidentale de l'Amérique du Sud et la moitié du Pacifique; qui causa la perte d'un grand nombre de navires, fit des dégâts dans toutes les villes du littoral et détruisit complètement la ville d'Iquique.

Ce tremblement de terre fut un des plus violents du siècle. (En voir la description dans le *Journal officiel* du 29 juin 1879).

Je crois donc pouvoir annoncer que ma prévision a été complètement réalisée; j'avais prédit pour avril-mai, et les tempêtes sismiques ont commencé le 2 mai.

L'Académie estimera si cette concordance doit encore être mise au compte du hasard.

J. DELAUNAY.

LOTÉRIE DE LILLE

Le tirage de la loterie de la ville de Lille a eu lieu dimanche, à deux heures et demie, sous la présidence du maire, M. Géry-Légrand.

Voici la liste des principaux numéros gagnants :

Le numéro 589,984 gagne 200,000 francs ;
Le numéro 2,529,987 gagne 100,000 francs ;
Les numéros 1,225,228 et 2,411,853 gagnent chacun 50,000 ;

Les numéros : 706,220 ; 3,239,364 ; 200,322 ; 3,070,003 ; 3,744,899 ; 2,160,147 ; 1,863,002 ; 313,637 ; 3,097,250 ; 1,351,486 ; 2,732,063 ; 2,490,681 ; 3,169,681 ; 3,053,283 ; 2,749,081 ; 4,037,732 ; 1,988,981 ; 524,339 ; 2,517,146 ; 1,613,393 ; 2,179,382 ; 3,636,072 ; 775,704 ; 620,294 ; 2,765,917 ; gagnent chacun un mille francs.

Les numéros 4,060,621 ; 4,008,429 ; 845,911 ; 3,579,743 ; 2,916,337 ; 2,110,046 ; 2,643,222 ; 1,642,675 ; 153,932 ; 3,403,436 ; 1,558,681 ; 4,087,139 ; 52,971 ; 535,685 ; 1,479,754 ; 2,536,135 ; 4,475,876 ; 627,751 ; 712,191 ; 2,583,413 ; 2,027,294 ; 4,252,474 ; 1,052,951 ; 341,553 ; 768,659 ; 4,345,389 ; 1,293,755 ; 3,326,897 ; 3,805,709 ; 1,456,370 ; 751,343 ; 3,776,326 ; 3,789,551 ; 726,929 ; 3,908,424 ; 1,837,319 ; 1,050,503 ; 1,869,170 ; 2,196,593 ; 224,025 ; 4,127,386 ; 3,796,519 ; 3,210,399 ; 1,449,361 ; 715,623 ; 139,029 ; 2,132,732 ; 174,178 ; 1,275,922 ; 4,124,485, gagnent chacun 500 fr.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Le 7^e de ligne est rentré hier des grandes manœuvres. La population cadorcienne, accourue sur les boulevards, a pu constater l'entrain de nos soldats dont le teint basané et l'attitude martiale, attestaient les fatigues vaillamment supportées. Pas un trainard ; tous dans le rang et le sourire aux lèvres après cette dernière étape de 22 kilomètres sous un soleil brûlant. Spectacle superbe et bien fait pour inspirer confiance dans notre armée.

Nous avons lu avec plaisir dans *Officiel* que M. le docteur Gélis est nommé aide-major dans la réserve de l'armée active.

RÉUNION DE FÉLIBRES.

Les Félibres de Tarn-et-Garonne se proposent de prendre une part active à la réunion qui doit avoir lieu prochainement à Cahors.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

« Le Félibrige d'Aquitaine tiendra sa réunion annuelle dans la ville de Cahors.

» Le banquet fraternel, accompagné de toasts et de poésies, aura lieu à le 2 octobre, à l'hôtel Tailhade.

» Plusieurs de nos amis doivent assister à cette intéressante réunion.

» Le vice syndic de la maintenance d'Aquitaine, le menuisier-poète Castéla, a déjà reçu de nombreuses adhésions. Le Tarn-et-Garonne possède plusieurs poètes patois très appréciés : Castéla, Lacombe, Cassagneau, Roudouly et plusieurs nouveaux venus qui paraissent vouloir marcher sur les traces de leurs aînés.

» Notre département sera donc dignement représenté à la fête de la langue d'Oc.

Un accident fort grave est arrivé samedi dernier sur un des chantiers des environs de la ville. Un manouvrier est tombé d'une dizaine de mètres de hauteur et s'est fait de sérieuses lésions à la tête. M. le docteur Gélis lui a donné les premiers soins, et l'a fait admettre d'urgence à l'hospice, vu la gravité de son état.

Nous lisons dans le *Gourdonnais* :

Le 2 courant, vers 7 heures du matin, un incendie a éclaté au hameau de Poujade, commune de Caniac, canton de Labastide-Murat. Trois maisons ont été la proie des flammes. La cause du sinistre est inconnue. Les pertes sont en partie couvertes par des assurances. Nous devons ajouter que sans le courage et la présence d'esprit de deux jeunes filles de l'endroit, M^{lles} Caussanel et Lacroix, nous aurions à déplorer

la mort de trois enfants qui étaient couchés dans une de ces maisons. Quelques secondés encore et ces deux courageuses jeunes filles auraient payé de leur vie leur héroïque dévouement.

La question du glanage et du grappillage est très intéressante. C'est une taxe d'une nature spéciale établie exclusivement en faveur des indigents.

L'arrêt de la cour de cassation du 10 juin 1883 déclare que tout autre, en glanant, commettrait une contravention. Le propriétaire est le maître de sa récolte tant qu'elle n'est pas terminée par ses ouvriers ; mais, après, il ne peut pas permettre à des tiers de glaner ou de grappiller pour leur compte, à l'exclusion des indigents. (Arrêt de cassation du 5 septembre 1835). Parfois, il y a des retards dans l'enlèvement des récoltes, et ces retards deviennent la cause de protestations ; l'autorité municipale, qui a dressé la liste des indigents de la commune, a qualité pour intervenir et fixer l'époque du glanage et du grappillage. Il est important d'ajouter que l'article 476 du Code pénal spécifie que le glanage ou le grappillage ne peuvent avoir lieu qu'entre le lever et le coucher du soleil, et après l'enlèvement de la récolte. Mais les maires de chaque commune accompliraient un véritable devoir de leur charge en réglant la question par un arrêté conforme à l'usage des lieux.

ÉLECTRICITÉ

C'est une victoire décisive que M. Bertrand, secrétaire perpétuel, a annoncé à l'Académie des sciences et que nous devons faire connaître à nos lecteurs. En dépit des objections qui lui furent faites lors de ses expériences du chemin de fer du Nord, objections théoriques, du reste, et qui ne pouvaient prévaloir contre la pratique, contre le fait, M. Marcel Deprez continua ses recherches et ses essais en vue d'améliorer les moyens de transport de la force électrique à de grandes distances. Une occasion s'offrit bientôt de mettre à l'épreuve les résultats acquis. Il existe, à quatorze kilomètres de Grenoble, une chute d'eau dont la municipalité eut l'idée de transporter la force par l'électricité au sein de la ville, prenant ainsi une initiative dont l'Académie lui a fait honneur. M. Marcel Deprez se concerta avec une commission composée d'hommes compétents désignés par l'autorité municipale. C'est sous les yeux, sous le contrôle de cette commission, présidée par le colonel du génie Boulanger, que M. Marcel Deprez a placé ses appareils.

Aujourd'hui, comme l'atteste une lettre écrite à l'Académie par M. Boulanger, colonel du génie et président de la commission où figurent des ingénieurs des ponts et chaussées, des mines et des télégraphes, on a réalisé déjà le transport d'une force de sept chevaux. Cette force actionne un jet d'eau, fait mouvoir une scierie, une presse à imprimer, des tours, etc. Le rendement de la force initiale s'est élevé jusqu'à soixante-deux pour cent. En présence de ce résultat, un véritable enthousiasme s'est emparé de la population. On a fêté l'électricien ; on a illuminé en son honneur. Et pourtant, nous sommes à peine à l'aurore des merveilles que l'emploi de l'électricité nous ménage.

Variétés

l'Algérie

ET LES ALGÉRIENS

NOTES D'UN VOYAGEUR

XIII (Suite).

L'Arabe aime l'éclat et les fêtes ; il est joyeux quand il peut, selon son expression, faire parler la poudre ; aussi les fantasias, espèces de batailles simulées, attirent-elles toujours de nombreux assistants. Montés sur leurs chevaux qu'ils lancent à fond de train, ils courent les uns sur les autres, jettent en l'air leurs longs fusils qu'ils rattrapent avec beaucoup d'adresse, tirent à bout portant sur leurs ennemis supposés, et battent aussitôt en retraite pour recharger leurs armes et revenir au com-

bat. L'odeur du salpêtre, le bruit des détonations ne tardent pas à les exciter; leurs instincts guerriers s'éveillent, leurs visages s'animent, et l'illusion est complète pour le spectateur qui assiste à la lutte.

Ils pratiquent largement l'hospitalité. L'étranger qui vient leur demander asile est pour eux l'envoyé de Dieu; ils lui ouvrent leur tente et préparent en son honneur une abondante diffa.

En somme, ils présentent un singulier assemblage de qualités et de défauts.

M. Wahl en a fait, dans son beau livre sur l'Algérie, un résumé aussi remarquable par son exactitude que par sa précision, et nous ne saurions mieux faire que de le reproduire.

« Si l'on veut croire à la pureté des mœurs primitives, il ne faut pas venir la chercher parmi les Arabes. Hommes et femmes, adolescents ou vieillards, la corruption est la même chez tous; l'enfance même n'est pas respectée.

La brutalité sensuelle n'est pas le seul vice des Arabes; ils n'ont en aucune façon le respect du bien d'autrui. A leurs yeux, le vol est une action indifférente en elle-même, bonne quand on est adroit, mauvaise pour qui se fait prendre. Ils sont à la recherche du gain, licite ou non; pour mieux dire, ils n'en connaissent point d'illicite. Ils ont des habitudes de ruse qui les rendent souvent dissimulés et dangereux. Malgré la fertilité de leurs allures, ils sont souples et flexibles devant la force; ils mentent avec une effronterie sans égale, ils flattent avec une abondance de langage inépuisable. Leurs passions inconstantes les ballottent sans cesse de la fidélité à la révolte et de la révolte à la soumission.

Avec cela, de vraies vertus: la bravoure, le mépris de la mort, l'héroïque insouciance devant le danger; malgré la réputation de paresse qu'on leur a faite, ils supportent les plus durs labours; à part quelques favorisés, ils vivent presque de rien et s'en contentent.

Il faut les juger sans engouement romantique, mais sans aveugle prévention. Tout vieux qu'ils soient comme peuple, ce sont de grands enfants; ils ont de l'enfance les convoitises, les naïves grossièretés, les appétits irraisonnés, la mobilité des sensations; ils en ont aussi parfois la facilité d'humeur et la droiture naturelle. »

Ils vivent par tribus, par ferkas et par douars.

Le douar est la réunion d'un certain nombre de tentes. Les enfants, les parents, les alliés, les fermiers se rassemblent autour du chef de la famille dont ils reconnaissent l'autorité et qui est leur représentant, leur cheikh dans la tribu.

Le ferka se compose de plusieurs douars; la tribu, de tous les douars qui se croient issus d'une souche commune. C'est l'unité sociale. Elle a son nom, son chef, le kaïd, son existence propre, son domaine particulier, l'arch, qui est inaliénable.

Le groupement de plusieurs tribus constitue un aghalik. Celui de plusieurs aghaliks une circonscription, sous les ordres d'un bach-agma ou d'un khalifa. Kaid, aghas, bach-aghass, khalifas, sont à la fois des maires, des collecteurs d'impôts et des chefs militaires. Ils ne sont plus choisis, comme autrefois, par leurs coreligionnaires. C'est du gouvernement français qu'ils reçoivent leur nomination; et on leur donne, comme insignes, un burnous d'investiture, avec des broderies d'or qui varient suivant le grade. Leurs attributions sont des plus variées. Dans chaque tribu, à côté du kaïd, un kadi rend la justice d'après la jurisprudence et le koran, dresse les actes de mariage, règle les contestations, prononce les divorces.

L'aristocratie est très puissante chez les Arabes. Il y a trois sortes de noblesse: la noblesse d'origine, réservée aux descendants du prophète qui portent le titre de chérif; la noblesse militaire et la noblesse religieuse. Les nobles militaires, *djouad*, sont les descendants de familles anciennes et célèbres, comme les Koraïche et les Mehhah. Les nobles religieux ou *marabouts* sont les conservateurs de la foi musulmane, les hommes qui observent dans toute leur rigueur les préceptes de Mahomet. Chose singulière, la noblesse religieuse est héréditaire comme les précédentes; le fils d'un marabout est marabout lui-même en naissant, et leurs coreligionnaires les entourent d'une vénération dont je ne citerai qu'un exemple.

J'ai vu un jour cinq Arabes qui venaient de faire deux cents lieues, qui s'étaient rendus du Maroc à Alger pour contempler pendant quelques instants un enfant de douze ans, le fils du grand chérif d'Ouazzane. Je les regardais avec surprise, assis à terre, ou plutôt accroupis, dans une attitude respectueuse, presque en adoration. Et l'enfant recevait leurs hommages et leurs présents sans s'étonner, je dirai même avec une certaine dignité.

De pareils faits font comprendre combien est grande l'influence des marabouts sur une race superstitieuse, crédule et fataliste, et combien à certains moments elle peut devenir dangereuse. La plupart des insurrections qui ont désolé l'Algérie et entravé la marche de la colonisation ont été suscitées par eux. La loi de Mahomet sera toujours le plus grand obstacle au progrès, et l'Arabe ne sera vraiment soumis que lorsqu'il sera musulman comme le Français est catholique, c'est-à-dire sans préjugés et sans haine pour les sectateurs des autres religions.

J. B.

Étude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT
DE
Saisie immobilière

Adjudication fixée au quinze octobre mil huit cent quatre-vingt-trois.

Par procès verbal de M^e François Fraysse, huissier à Luzech, en date du neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, dument transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le seize du même mois de juillet, volume 89, numéro 14 et 15.

Le sieur Jean Lurguie, fils aîné, propriétaire habitant et domicilié à la Rivière-Haute, commune d'Albas, lequel a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, cours de la Chartreuse, numéro 10.

A fait procéder à la saisie des biens immeubles ci-dessous désignés :

Sur la tête et au préjudice du sieur Baptiste Fournier et dame Marie Garrisson mariés, propriétaires, habitants et domiciliés ensemble, au lieu de Sals, commune de Labastide-du-Vert.

BIENS SAISIS ET A VENDRE

1^o Une maison située au lieu dit de Sals, commune de Labastide-du-Vert, portée sous le numéro 586, section D du plan cadastral de cette commune. Le sol de cette maison est d'une contenance environ un are quinze centiares; elle est recouverte en tuiles à crochets; elle semble former deux corps de logis.

Sous le palier de l'escalier se trouve une étable à cochons. Cette maison est encore portée sur la tête de Fournié, Antoine, père, la mutation n'ayant pas été opérée;

2^o Une vigne sise à Camp des Lombards, formant le numéro 763 P, section A du plan cadastral de Labastide-du-Vert, de contenance environ cinq ares soixante-cinq centiares;

3^o Une autre vigne sise au Pech de l'Eglise, formant le numéro 822, section A du plan cadastral de Labastide-du-Vert, de contenance environ quatre ares;

4^o Une friche sise au même lieu, formant le numéro 829, section A dudit plan, de contenance environ huit ares soixante-dix centiares;

5^o Une vigne sise au Camp de Rostié, formant le numéro 767, section D dudit plan, de contenance environ vingt ares dix centiares;

6^o Une terre sise au même lieu, formant le numéro 768, section D dudit plan, de contenance environ dix-neuf ares;

7^o Une friche sise à Les Roques, formant le numéro 390, section A dudit plan, de contenance environ trente-huit ares quarante centiares;

8^o Une autre friche sise au même lieu, formant le numéro 545, section A dudit plan, de contenance environ trente-cinq ares trente centiares;

9^o Une vigne sise à Les Groupads, formant le numéro 523 P, section A dudit plan, de contenance de un hectare six ares vingt-cinq centiares.

Tous ces immeubles sont portés à la matrice cadastrale de Labastide-du-Vert, sur la tête de Fournié Baptiste, fils d'Antoine, à Calvignac, canton de Limogne, folio 757;

10^o Un bois sis à Les Combes, formant le numéro 701, section A du plan susdit, de contenance environ quarante-huit ares, dont une partie en vigne;

11^o Une friche sise au Pré de Lacambe, formant le numéro 744, section A dudit plan, de contenance environ cinq ares soixante centiares, aujourd'hui vigne;

12^o Une vigne sise au Camp de Laborie, formant le numéro 854, section A dudit plan, de contenance environ trente-cinq ares dix centiares;

13^o Une terre sise au même lieu, formant le numéro 855, section A dudit plan, de contenance environ sept ares cinquante centiares;

14^o Une terre sise au Camp de Menau, formant le numéro 856, section A dudit plan, de contenance environ huit ares trente centiares;

15^o Une pâture sise au même lieu, formant le numéro 867, section A dudit plan, de contenance environ quatre ares quatre-vingt centiares;

16^o Un bois sis au même lieu, formant le numéro 868, section A dudit plan, de contenance environ dix ares dix centiares;

17^o Une friche sise au même lieu, formant le numéro 869, section A dudit plan, de contenance environ sept ares;

18^o Un bois sis au Champ-Grand, formant le numéro 266, section D dudit plan, de contenance environ quarante-huit ares vingt centiares;

19^o Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 280, section D dudit plan, de contenance environ soixante-dix-neuf ares vingt centiares;

20^o Une terre sise au même lieu, formant le numéro 282, section D dudit plan, de contenance environ onze ares vingt centiares;

21^o Un jardin sis à Sals, formant le numéro 561, section D dudit plan, de contenance environ quatre ares soixante-dix centiares;

22^o Une vigne sise au lieu dit Le Clos, formant le numéro 612, section D dudit plan, de contenance environ trente-sept ares cinquante centiares;

23^o Une terre sise au Canal de la fontaine, formant le numéro 756 section D dudit plan, de contenance environ de cinq ares dix centiares;

24^o Un pré sis au même lieu, formant le numéro 757, section D dudit plan, de contenance environ de sept ares quarante centiares;

25^o Une vigne sise aux Carbonnières, formant le numéro 627, section A dudit plan, de contenance environ de vingt-quatre ares trente centiares;

26^o Une terre sise au même lieu, formant le numéro 638, section A dudit plan, de contenance environ de cinq ares quatre-vingt-quinze centiares.

Tous ces articles, quoique portés sur la tête de Fournier Antoine, père, cultivateur à Sals, au fol. 195, sont jadis et exploités par Fournier Baptiste, fils, la mutation n'ayant pas été opérée.

27^o Une grange et patus, cette grange a été enlevée et le lieu se trouve aujourd'hui en terre, formant le numéro 309 du plan cadastral de Labastide-du-Vert, section D, de contenance environ de quatre ares vingt centiares;

28^o Une terre aujourd'hui vigne sise au même lieu, formant le numéro 310 dudit plan de contenance environ de huit ares.

Ces deux articles sont jadis et exploités par Fournier Baptiste, fils, quoique portés sur la tête de Bruel Louis, cultivateur à Sals, au fol. 301, la mutation n'ayant pas été opérée.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés dans la commune de Labastide-du-Vert, canton de Catus, arrondissement de Cahors, département du Lot, et sont jadis et exploités par le sieur Fournier Baptiste, saisi, quoique portés en partie sur d'autres têtes.

Le cahier des charges a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le premier août dernier et publié à l'audience du premier septembre suivant, et l'adjudication a été continuée à l'audience du quinze octobre mil huit cent quatre-vingt-trois.

En conséquence, l'adjudication desdits biens saisis sera faite le **quinze octobre** prochain, à l'audience des vacations, au palais de justice de ladite ville. Elle sera faite en un seul lot sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 fr.

Les frais de toute nature sont en augmentation du prix.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le dix-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

Revue Agricole

Le ministère de l'agriculture a reçu des préfets un premier rapport sur les résultats de la récolte de 1883. Cette statistique s'applique, pour le froment, à 85 départements.

La situation qui en ressort est peu satisfaisante.

Sur l'ensemble des territoires recensés, trente-sept départements ont produit une récolte désignée sous les mentions de *bonne* ou *très bonne*.

Les récoltes comprises dans ces catégories dépassent la production moyenne de 1 à 25 0/0.

Dans 15 départements, on a constaté une récolte *moyenne*. Cette expression s'applique à une production qui équivaut aux résultats ordinaires des dix dernières années.

La récolte a été *passable* ou *médiocre* dans 29 départements, par conséquent dans plus du tiers de la France. Les récoltes sont considérées comme passables ou médiocres quand elles sont inférieures à la moyenne ordinaires d'une quantité variant de 10 à 30 0/0.

Le Doubs, les Pyrénées-Orientales et le

Vaucluse sont les seuls départements où l'on ait constaté de *très bons* résultats.

La récolte a été *médiocre* dans la Vendée, le Tarn-et-Garonne, la Sarthe, le Haut-Rhin, les Basses-Pyrénées, les Landes, la Gironde, le Gers, l'Allier et l'Aisne.

Partout ailleurs, la production a été *moyenne* ou *passable*.

On peut dès maintenant prévoir la néces-

sité d'assez fortes importations de céréales pour cet hiver.

L'éventualité de ces achats n'a toutefois, rien de bien inquiétant pour notre situation monétaire, car nos ressources sont considérables et le stock d'or de la Banque de France atteint environ 1 milliard.

Ce stock sera probablement mis à contribution et il n'est pas impossible que, dans quelques mois, la Banque ne soit amenée à augmenter le taux de l'escompte.

Pour le méteil et pour le seigle, l'année 1883 ne sera pas non plus très brillante. Cette partie de la récolte laisse à désirer dans un grand nombre de départements.

La production des orges et des avoines au contraire, a été abondante. On ne compte qu'un nombre relativement faible de départements qui n'aient pas été favorisés.

Les rapports transmis par les préfets donnent aussi un aperçu de l'état des vignobles. Ces relevés portent sur 42 départements seulement.

Dans 25 départements, la récolte sera abondante ou suffisante; dans 17 autres départements, elle s'annonce comme inférieure à la moyenne ordinaire.

L'année prochaine, nous aurons donc encore à demander des vastes approvisionnements de vins à l'Espagne et à l'Italie.

On doit prévoir que ces faits ralentiront les progrès de l'épargne publique et resteront, dans une certaine mesure, le rendement de l'impôt.

C'est un motif de plus pour le gouvernement et pour la Chambre de diminuer les dépenses de l'Etat.

L'agriculture subit depuis quelques années des crises qui, en amoindrissant quelques-unes des sources de la richesse nationale, exigent que nos finances soient conduites avec de grands ménagements.

LES BRIQUETS A AMORCES.

Les briquets à amorces sont-ils au point de vue légal, assimilables aux allumettes chimiques?

Cette question qui préoccupait, depuis un an, un grand nombre de négociants de notre ville, chez qui on avait saisi des briquets et que l'on avait poursuivis comme contrevenants à la loi du 4 septembre 1881, loi constitutive du monopole des allumettes chimiques, vient de recevoir sa solution définitive.

Les mêmes poursuites avaient été exercées successivement dans diverses villes de France.

Quelques tribunaux ou cours avaient condamné les prévenus et résolu ainsi affirmativement la question; quelques autres, et en particulier la cour de Toulouse, avaient déclaré toute assimilation impossible.

La cour de cassation, par dix arrêts du même jour a donné raison aux premiers et a renvoyé les derniers devant la cour de Lyon.

La cour de Lyon vient de rendre deux arrêts conformes à ceux de la cour de cassation.

Bourse de Paris.

Cours du 18 Septembre.

Rente 3 p. %	79.40
— 3 p. % amortissable	81.80
— 4 1/2 p. %	107.75
— 5 p. %	108.65

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 15 septembre.

S'il faut s'en rapporter aux rumeurs qui circulent, dans le conseil de cabinet qui a été tenu hier matin, il aurait été décidé que les propositions du gouvernement chinois seraient discutées. Par suite de cette décision, prélude d'une entente amiable avec le Céleste-Empire, toute idée de convocation des Chambres doit être écartée. La spéculation a salué ces bonnes nouvelles par un vif mouvement de reprise sur nos rentes.

Aujourd'hui nos fonds d'Etat se traitent; le 3 0/0 à 79.85, l'Amortissable à 81.50 et le 4 1/2 à 103.47.

Les Chemins de fer français sont fermes: le Lyon à 1,402, le Nord à 1,862, le Midi à 1,165 et l'Orléans à 1,315.

Les recettes de la dernière semaine présentent les différences suivantes avec les résultats de la semaine correspondante de 1882.

Le Lyon est en diminution sur son ancien réseau de 203,574 fr. et en augmentation sur le nouveau de 11,972 fr.; le Nord ne perd que 53,952 fr. sur son ancien réseau, mais il est en avance sur le nouveau de 100,490 fr.; l'Orléans est en diminution sur ses deux réseaux, de 136,176 fr. sur l'ancien et de 53,996 fr. sur le nouveau; l'Est voit ses recettes diminuer sur l'ancien réseau de 46,068 fr. et elles augmentent sur le nouveau de 95,387 fr.; le Midi est en avance sur son nouveau réseau de 54,246 fr. et en perte sur l'ancien de 2,078 fr.; l'Ouest est en augmentation sur son nouveau réseau de 34,703 fr. et en diminution sur l'ancien de 62,052 francs.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 563^e livraison (15 septembre 1883). TEXTE : Pour la Muse, par M^{me} J. Colomb. — La France en Indo-Chine : Le Tseng-Li-Yamen, par Louis Rousselet. — Caline, par Mademoiselle Zénaïde Fleuriot. — Conservation de la couleur et de la forme des fleurs. — Petits jeux de hasard, par Frédéric Dillaye. — Dessins : Tofani, Ronjat, Fraipont, Henri Regnault. — Bureaux à la librairie Hachette, et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 420, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N^o 753, du 15 septembre 1883 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Lavallée. L'horticulture et ses progrès en France. — Gurnaud. L'éducation des futaies et le régime du contrôle. — De Sardiac. Clôtures pour les pâturages. — Chabot-Karlen. La pisciculture à Groisiat. — Paul Muller. Le tabac en Allemagne. — Sagnier. Bibliographie agricole. — P. Florent. Machine à boucher les bouteilles. — Renou. Météorologie du mois d'août. — Villiers de l'Isle-Adam. Le crédit agricole. — Duroselle. L'honneur et l'argent en agriculture. — Maurice. Situation agricole dans la Marne. — Remy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires : Clôtures pour pâturages; appareil à boucher les bouteilles.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, journal universel d'électricité. — Bureaux : 51, rue Vivienne,


à Paris. — Sommaire du numéro du 15 septembre 1883. — Le transport de la force par l'électricité : Expériences de Marcel Deprez (Vizille-Grenoble); Cornelius Herz. — Rapport de la Commission nommée par le maire de la ville de Grenoble pour suivre les expériences sur le transport de la force par l'électricité, faites par M. Marcel Deprez. — Des différentes phases de la théorie de la pile; Th. du Moncel. — Application de l'électricité à la direction des torpilles sous-marines (3^e article); G. Richard. — La lumière électrique à Moscou; C.-C. Soulagés. — Exposition Internationale d'Electricité de Munich. — Résultats des mesures du Comité (lampes électriques); Aug. Guerout. — Recherches sur l'induction produite dans l'anneau de la machine Gramme, par A. Isenbeck; G. Lippmann. — Revue des travaux récents en électricité : La prochaine Conférence Internationale des électriciens. — Sur la mesure des résistances en valeur absolue, par F. Kohlrausch. — Interrupteur à mercure fonctionnant dans de l'hydrogène, par E. Bodde. — Correspondance : Appareils nouveaux à l'Exposition de Vienne. — L'appel magnéto-électrique de M. Abdank Abakanowicz, par M. P. Samuel. — Faits divers.

REVUE SCIENTIFIQUE Sommaire du numéro 11 (15 septembre 1883). — La vie et les travaux de Frédéric Wöhler, par M. Wurtz. — Le transport de l'énergie, par M. Ch. de Comberousse. — Le curare, par M. Couty. — Le traité de commerce entre l'Espagne et l'Allemagne, par M. Fournier de Flaix. — Revue militaire. — Académie des sciences de Paris. — Chronique.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — Sommaire du numéro 14 (15 septembre 1883). — Souvenirs de Cuba, par Quatrelles. — La Littérature allemande en France de 1750 à 1800, par M. Raoul Rosières. — Le Frère lai, par M. Hugues le Roux. — Le ministère du 14 novembre 1881, par M. Joseph Reinach. — La Turquie d'Asie, d'après M. Louis Dutemple, par Léo Quesnel. — Causerie littéraire. — Bulletin.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE, sommaire du numéro 37. (13 septembre 1883). — Chronique agricole, A. de Ceris. — Les maîtres greffeurs du Beaujolais et les subventions de l'Etat, P. de Lafitte. — Sel marin. — Engrais salés, E. Hequet d'Orval. — Revue étrangère, Eug. Marie. — La rage et son traitement, Eug. Gayot. — Société nationale d'agriculture de France, P. Pollé. — Pompe à cinq corps, P.-L. Amiel. — Intoxication de la sève de la vigne, Dr Mandon. — Discours prononcé au comice de Remiremont, Méline. — La propriété en Algérie, F. Convert. — L'assurance contre la grêle, E. Gillier. — Correspondance. — La situation agricole dans la Dordogne, L. de Lamothé. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles, B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires : Pompe à cinq corps, de M. Raynaud. — Bureaux : 26, rue Jacob, à Paris.

21 RÉCOMPENSES
1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur
DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE
ÉLIXIR DES VOSGES
TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE D'OR
FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.
Dépôts dans les principaux établissements.

CHEMIN DE FER DE MONTAUBAN A BRIVE

COMMUNE DE ST-DENIS-LES-CATUS

Cession Amiable

AVIS

D'un acte passé devant M^e Brugalières, notaire à Saint-Denis, canton de Catus (Lot) le 15 août 1883, il appert que :

M^{me} Perrette Talayssat et M. Jean Arnaud, son mari, propriétaires demeurant à Bégot, commune de Saint-Denis,

« Agissant : 1^o la femme comme tutrice et le mari en qualité de cotuteur d'Antoinette Couderc, mineure, âgée de neuf ans, demeurant avec eux, issue du premier mariage de Perrette Talayssat avec feu Pierre Couderc, aux termes d'une délibération du conseil de famille de ladite mineure, reçue et présidée par M. le juge de paix du canton de Catus, à la date du 17 mai 1883; et 2^o en vertu de l'autorisation qui leur a été conférée suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le 11 juillet 1883. »

Ont vendu à l'Etat, une emprise supplémentaire de 7 ares 95 centiares, nécessaire à l'établissement du chemin de fer de Montauban à Brive. Ladite surface, en nature de terre et pré, sise au lieu dit Pré de Revel, commune de Saint-Denis, est comprise aux numéros 36, 37 et 39 du plan du chemin de fer et 386, 387 et 385, section C de la

matrice cadastrale, inscrits au nom de Jean Couderc à Bégot, précédent propriétaire.

Cette vente a été consentie moyennant le prix de neuf cent soixante-onze francs.

Les personnes ayant des privilèges ou hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sur les immeubles ci-dessus désignés, qui n'auraient pas encore pris inscription ou dont les inscriptions ne porteraient pas sur lesdits immeubles, et les personnes qui auraient à exercer des actions réelles sur ces mêmes immeubles, sont prévenues que l'acte de vente ci-dessus énoncé va être immédiatement transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de l'arrondissement de Cahors, et qu'après l'expiration de la quinzaine qui suivra cette transcription, le prix de la vente sera payé aux vendeurs s'ils n'existent ni inscriptions contre les propriétaires ci-dessus dénommés ni aucun obstacle au paiement.

Le présent extrait, dressé en exécution des articles 19 et 15 de la loi du 3 mai 1841 et certifié par nous Préfet du département du Lot.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général f. f.
LAPARRA.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1884

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

ÉCOLE supérieure de commerce du Havre. — Rentrée le 2 octobre 1883. — S'adresser pour renseignements à M. GÉES, Directeur, 21, rue Ancelot, au Havre.

Gil Blas, journal quotidien, publiera à partir du 20 septembre, un grand roman inédit intitulé :


CE QUI NE MEURT PAS

PAR

J. BARBEY D'AUREVILLE

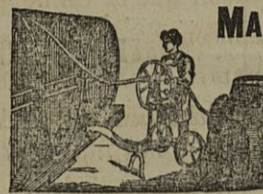
Le Roman que *GIL BLAS* publie aujourd'hui est un livre d'une analyse et d'une passion également exaspérées, dans lequel on reconnaît le genre de plume qui a écrit : *La vieille maîtresse* et *Les Diaboliques*, et ce livre qui est une idée et une question portera le titre mystérieux qui fait rêver et qui impatient l'imagination de son mystère : **CE QUI NE MEURT PAS.**

MACHINES A COUDRE
De la Maison BARIQUAND et Fils
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (r. c. n. e.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.



CHAMBRE GARNIE A LOUER
avenue de la gare n^o 6.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.



MANUFACTURE DES POMPES BROQUET
121, Rue Oberkampf, PARIS

En vue de l'abondante récolte prochaine, soit pour les pays de vignobles et pays de pommes, la Maison BROQUET a mis en construction des nouveaux systèmes de Pompes Rotatives ou à pistons perfectionnées spécialement pour le transvasement des Cidres, Vins et Spiritueux, etc., etc. Elle a également en Magasins un grand approvisionnement d'Alambics-Valyn, indispensables à toutes distillations agricoles. Demander l'envoi des Prospectus illustrés qui sont adressés Franco.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable pour le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7, 50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1884



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Édition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES